

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 12 mai à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Raphaël GALLIN-MARTEL, Damien GOURGAUD, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Martine PIVIER, Aurélien ROJON, Anthony BEJUIS.

Absents : Serge DEGONNE (pouvoir à Denis MOLLIERE), Georges GUERREIRO (pouvoir à Martine PIVIER), Salvator DI VINCENZO et Stéphanie BURIAS.

Secrétaire de séance : Aurélien ROJON

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Ordre du jour :

Fermeture du 1884 ; liquidation judiciaire de l'entreprise « Au 1884 de Velanne »

Le point sur la construction du pôle associatif – visite de conformité du SDIS – avenants aux marchés de travaux

Chantier participatif de rénovation extérieure de l'actuelle salle des fêtes

Urbanisme : dossiers en cours

Décisions par délégations données au maire

Divers

Fermeture du 1884 ; liquidation judiciaire de l'entreprise « Au 1884 de Velanne »

Le maire informe les élus que la liquidation judiciaire de l'entreprise « AU 1884 DE VELANNE » a été prononcée le 6 mai avec effet au 1^{er} avril 2025. Il est donc nécessaire d'attendre que le mandataire contacte la mairie pour connaître la suite de la procédure et la date à laquelle il sera autorisé de réintégrer les locaux. L'appel à candidatures pour une nouvelle location gérance est toutefois possible dès maintenant. Il est également proposé de solliciter la chambre de commerce et d'industrie de l'Isère pour une étude de viabilité du 1884.

Le point sur la construction du pôle associatif – visite de conformité du SDIS – avenants aux marchés de travaux

Le maire informe qu'il a contacté le syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) et le service en charge de l'accessibilité de la préfecture pour connaître les modalités d'autorisation d'ouverture du pôle associatif après les travaux. Ceux-ci étant en extension de la salle des fêtes et ayant fait l'objet d'un permis de construire, il n'y aura pas de visite de contrôle cette année mais en 2027.

Il rappelle ensuite que le marché initial du lot n°11 « Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires » chauffage prévoyait de devoir changer le système de chauffage de l'actuelle salle des fêtes en prévision de probables dégradations causées au réseau de captage géothermique par la circulation des lourds engins de chantier du pôle associatif. La zone de captage ayant été protégée pendant les travaux par une plateforme provisoire de matériaux de terrassement, il a été constaté que le système géothermique n'a pas été dégradé et il n'est donc pas utile de changer le mode de chauffage actuel de la salle des fêtes. Il présente donc un avenant en moins-value qui supprime le dispositif initialement prévu pour le remplacer par un dispositif de chauffage qui ne concernera que les nouveaux vestiaires et la salle associative. Le montant de cet avenant en moins-value présenté par l'entreprise AOSTE PLOMBERIE, titulaire du lot n°11 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires est de 43 263,00 € HT, soit 24,96% du marché. Le maire précise que cet avenant a été validé par le bureau INOGIE membre de la maîtrise d'œuvre du pôle associatif.

➔ Approbation à l'unanimité de ce 2^{ème} avenant

Chantier participatif de rénovation extérieure de l'actuelle salle des fêtes

Le maire propose de lancer un chantier participatif bénévole auprès de la population velannoise pour rénover tout ou partie des façades et menuiseries extérieures de l'actuelle salle des fêtes. Cette rénovation permettrait de mettre en harmonie le bâtiment ancien avec la construction neuve du pôle associatif, les matériaux étant fournis par la commune. La détermination précise des parties à rénover reste à déterminer ainsi que les couleurs et le calendrier de cette opération. Il est convenu d'annoncer ce projet de chantier participatif dans le prochain bulletin municipal.

Urbanisme : dossiers en cours

L'adjointe à l'urbanisme, Béatrice LAPEYRE, fait un point sur les dossiers en cours. Pas de commentaires.

Décisions par délégations données au maire

Le maire annonce qu'il a demandé un 1^{er} versement de 100 k€ sur le 2^{ème} prêt court terme de 250 k€ pour pouvoir payer les factures de la construction du pôle associatif. En parallèle, il a demandé à l'Etat, à la Région et au Département un acompte des subventions obtenues.

Divers

- Arnaud LEMAITRE, adjoint à l'école, fait un retour de la visite de la délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN). Pas de problème majeur signalé.
- Le maire rappelle l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan particulier de mise en sureté (PPMS) pour l'école.
- Le maire présente le projet de répartition de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) élaboré par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le Pays voironnais pour l'ensemble des communes de notre intercommunalité. Il apparait dans ce document une prévision de consommation d'ENAF pour Velanne de 1 ha entre 2021 et 2030, soit 0,9 ha de plus que les 0,1 ha d'ENAF consommés à Velanne entre 2021 et 2024.
- Un bulletin municipal doit paraître en début de semaine du 19 mai pour publier entre autres un résumé du budget primitif 2025 et l'annonce de la 2^{ème} diffusion des documentaires réalisés l'été 2024 par Jean-Marc FAURE et ses deux stagiaires Patricia CABARET et Mafalda BERNARDO.
- Le nouvel emplacement de la croix de mission qui a été déplacée chez Jérôme UGNON-FLEURY est discuté. Raphaël GALLIN MARTEL propose de la placer en haut à gauche de la montée de l'église, ce qui serait plus simple qu'en haut du terrain communal situé sous le parking de l'église. Il sera demandé à Georges GUERREIRO de se rendre sur place pour évaluer la possibilité de dresser cette croix à cet emplacement.
- Le maire annonce que les modalités des élections municipales 2026 seront modifiées avec scrutin de liste et parité obligatoire. Ce sera donc la fin du panachage et donc la fin de la possibilité de rayer un ou plusieurs noms sur la liste proposée.

Prochaines dates :

4^{ème} réunion de travail des élus le mercredi 4 juin à 18h30 sur les chemins ruraux.

Prochain Conseil Municipal le MARDI 17 juin à 19h